



FREDERIC LEFEBVRE

SECRETAIRE D'ETAT CHARGE DU COMMERCE, DE L'ARTISANAT, DES PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES, DU
TOURISME, DES SERVICES, DES PROFESSIONS LIBERALES ET DE LA CONSOMMATION

Communiqué de presse

Communiqué de presse

www.economie.gouv.fr

Paris, le 8 mars 2012
N°530

Frédéric LEFEBVRE, Secrétaire d'Etat chargé des Professions Libérales, se félicite de la recommandation adoptée par la Commission Nationale des Professions Libérales pour une meilleure représentation des femmes au sein des organisations professionnelles représentatives des professions libérales

Frédéric LEFEBVRE, Secrétaire d'Etat en charge des Professions Libérales, se félicite de l'adoption par la Commission Nationale des Professions Libérales (CNaPL) d'une recommandation invitant les organisations professionnelles représentatives à ouvrir leurs instances dirigeantes pour parvenir à une répartition plus équilibrée entre les hommes et les femmes.

Cette initiative volontariste s'inscrit directement dans la démarche initiée par le Président de la République lors de la révision de la Constitution de juillet 2008 qui affirme le principe d'égal accès des femmes et des hommes aux responsabilités professionnelles et sociales.

Frédéric LEFEBVRE souligne que les professions libérales sont de plus en plus féminisées mais que les organismes qui les représentent tardent à refléter cette évolution. Ainsi, alors que les femmes représentaient 44,2% de la population active libérale en décembre 2011, elles n'occupaient que 17% des postes dirigeants des ordres professionnels.

Au sein des professions de santé exercées en libéral (médecins, chirurgiens, infirmiers, pharmaciens, etc.), les femmes représentent 53% des professionnels mais ne sont que 23% au sein des organisations professionnelles représentatives. Parmi les professions juridiques exercées en libéral (avocats, huissiers, notaires, etc.), les femmes représentent 52 % des professionnels mais ne sont que 22% au sein des organisations professionnelles représentatives.

La recommandation adoptée par la CNaPL, présidée par Frédéric LEFEBVRE, invite les organisations représentatives à ouvrir leurs instances dirigeantes, au fur et à mesure du renouvellement de leurs membres, pour parvenir, au plus tard à l'échéance de 2018, à 40 % d'un même sexe.

Pour Frédéric LEFEBVRE, « plusieurs lois portées par le Gouvernement au cours de la législature ont permis d'ouvrir l'accès des femmes aux conseils d'administration des grandes sociétés ainsi qu'aux emplois supérieurs de la fonction publique, à commencer par la révision constitutionnelle de 2008. Les professions libérales ont à leur tour compris l'enjeu de cette meilleure représentation des femmes. La volonté exprimée par la CNaPL de mieux refléter la féminisation croissante des professions libérales est très précieuse car elle se fait vraiment au bénéfice de tous, hommes et femmes. ».

Cabinet de Frédéric LEFEBVRE : Sophie LE MOUËL - 01 53 18 40 61